Nations Unies S/PV.6248

Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

Provisoire

6248e séance

Jeudi 17 décembre 2009, à 10 h 35

New York

Président :	M. Kafando	(Burkina Faso)
Membres :	Autriche	M. Mayr-Harting
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Costa Rica	M. Urbina
	Croatie	M. Vilović
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Shalgham
	Japon	M. Takasu
	Mexique	M. Heller
	Ouganda	M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Turquie	M. Apakan
	Viet Nam	M. Bui The Giang

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

09-65523 (F)

Merci de recycler

La séance est ouverte à 10 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, M. Robert Serry.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Serry à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Robert Serry, à qui je donne maintenant la parole.

M. Serry (*parle en anglais*) : Au moment où l'année 2009 s'achève, les négociations israélo-palestiniennes n'ont pas encore repris, le niveau de confiance entre les parties demeure faible, des états de fait continuent d'être créés sur le terrain, les tensions persistent à Jérusalem, et les actions du Hamas comme d'Israël ne contribuent pas à la stabilité et au bien-être de Gaza. Même les véritables progrès réalisés dans certaines parties de la Cisjordanie s'accompagnent de tendances négatives.

Nous sommes dans une course contre la montre pour surmonter les contradictions sur le terrain et la crise de confiance entre les parties, afin d'avancer de manière décisive vers l'issue politique du processus. Israël doit faire davantage à cet égard, en honorant ses engagements au titre de la Feuille de route, y compris au sujet des colonies de peuplement, en assouplissant les mesures qui étouffent les Palestiniens, et en étant disposé sans ambiguïté à négocier et à résoudre toutes les questions fondamentales, y compris la question de Jérusalem, dans des délais fixés.

Les Palestiniens doivent également assumer leur part de responsabilité, en participant de manière constructive et sérieuse aux efforts en vue de la reprise des négociations, et en continuant de faire avancer leur projet important d'édification de l'État. Il faut résoudre la situation de Gaza par un arrêt du blocus, et un train de mesures réfléchies et responsables de la part de toutes les parties concernées. Les parties, au niveau régional, et le Quatuor doivent collaborer, sans tarder, dans une communauté de vues, pour appuyer ce programme dans les prochains mois, qui vont être déterminants.

Le 26 novembre, le Premier Ministre israélien M. Nétanyahou, a annoncé qu'Israël allait imposer des restrictions à certaines activités de peuplement en gelant temporairement la délivrance de nouveaux permis de construction et la mise en route de nouveaux travaux, et ce, pour une période de 10 mois. M. Nétanyahou a déclaré que cette décision avait pour but d' « encourager la reprise des pourparlers de paix avec nos voisins palestiniens ». Des équipes d'inspecteurs israéliennes se sont rendues dans les colonies de peuplement pour s'assurer que la décision du Conseil des ministres était respectée, au milieu des protestations des groupes de colons.

En vertu de cette annonce, les travaux de construction déjà en cours, qui concernent plus de 3 000 unités, se poursuivront, tout comme la construction des bâtiments publics, comme le démontre l'approbation de 28 nouveaux bâtiments publics dans des colonies de peuplement. Les restrictions ne s'appliquent pas aux activités de peuplement dans les municipalités de Jérusalem-Est définies par Israël. En outre, le 13 décembre, le Conseil des ministres a accordé des enveloppes budgétaires supplémentaires à quelque 110 000 colons, qui vivent en majorité dans des colonies de peuplement isolées au cœur de la Cisjordanie.

La politique annoncée par le Premier Ministre, M. Nétanyahou, qui va plus loin que les positions précédentes du Gouvernement israélien, n'est pas sans rencontrer quelque opposition dans le pays. Nous allons suivre de près les effets de cette décision sur le terrain, dont il faut espérer qu'elle permettra de réaliser des progrès.

Cependant, la politique adoptée par Israël, en particulier en ce qui concerne Jérusalem-Est, est loin de correspondre à ses engagements au titre de la Feuille de route, à savoir : geler toutes les activités de peuplement, y compris dans le cadre de la croissance naturelle, et démanteler les avant-postes construits

depuis mars 2001. Je réitère les appels lancés par le Secrétaire général et le Quatuor à Israël afin qu'il honore ses obligations découlant de la Feuille de route. Les activités de peuplement sont illégales en droit international et les actions unilatérales sur le terrain qui portent préjudice aux questions relatives au statut définitif ne seront pas reconnues par la communauté internationale.

Du côté palestinien, l'incapacité de tenir les élections initialement prévues pour le 25 janvier 2010 a encore exacerbé la crise interne. Ceci présente de nouvelles difficultés aux institutions de l'Autorité palestinienne, alors que le Président Abbas a confirmé qu'il ne se présenterait à aucune des prochaines élections.

Dans cette situation exceptionnelle, le Conseil central de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) s'est réuni les 15 et 16 décembre et a décidé qu'il fallait proroger les mandats du Président et du Conseil législatif de l'Autorité palestinienne jusqu'au moment où des élections pourront être organisées, le plus tôt possible, en 2010. Le Conseil central de l'OLP a décidé de se réunir de nouveau en 2010 et nous espérons toujours qu'il sera possible de tenir des élections libres et équitables dans tout le territoire palestinien occupé.

Le Président Abbas a indiqué qu'il était prêt à continuer d'assumer ses fonctions jusqu'à la tenue des élections, et a réaffirmé son engagement envers une solution négociée prévoyant deux États et son rejet de la violence. Il a demandé un gel complet des activités d'implantation israéliennes conformément à la Feuille de route pour que les négociations puissent reprendre.

De réelles améliorations sur le terrain sont nécessaires d'urgence si l'on veut maintenir et faire progresser le plan prévoyant deux États. L'Autorité palestinienne doit poursuivre ses efforts pour s'acquitter de ses obligations en vertu de la Feuille de route, et la coopération israélo-palestinienne doit être encore renforcée pour plus de sécurité et de performance économique. Je souligne que les Nations Unies apportent leur plein appui au programme politique de l'Autorité palestinienne, et j'ai été heureux de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre palestinien Fayyad qui participait à la Retraite des équipes de pays des Nations Unies à Bethléhem pour planifier les activités des Nations Unies pour 2010.

Les forces de sécurité palestiniennes ont continué, souvent dans des conditions dangereuses, d'assumer leurs importantes responsabilités en matière de sécurité. Le 26 novembre, des agresseurs inconnus ont criblé de balles la résidence et le véhicule du maire adjoint de Naplouse. Un cinquième bataillon de forces de sécurité palestiniennes nouvellement formées doit être déployé dans une ville de Cisjordanie avant la fin de l'année.

Israël doit prendre de nouvelles mesures en s'appuyant sur celles qu'il a déjà prises dans les domaines économique et sécuritaire, notamment en réduisant les incursions dans les zones palestiniennes, en favorisant le développement palestinien dans la zone C, et en supprimant les blocages, de l'ordre de 575 à l'heure actuelle, qui entravent la circulation à travers la Cisjordanie.

Invoquant des raisons de sécurité, les forces de sécurité israéliennes ont procédé à l'arrestation de 172 Palestiniens et blessé 27 personnes dans le cadre de 64 opérations menées en Cisjordanie; deux engins explosifs ont été détruits près de l'implantation de Beit El le 3 décembre. Six éléments des forces de sécurité israéliennes ont été blessés.

Des manifestants palestiniens, israéliens et étrangers continuent de protester contre le mur érigé sur les territoires occupés contre l'avis consultatif émis par la Cour internationale de Justice, essentiellement dans les villages de Nil'in et Bil'in où des heurts ont eu lieu avec les forces de sécurité israéliennes.

Les attaques de colons contre les civils, les biens et les lieux de culte palestiniens se sont poursuivies, certaines dans le contexte de la politique dite du « coût pour coût » pour protester contre l'annonce faite par le Gouvernement israélien de freiner les implantations. Trente-trois incidents violents entre colons et Palestiniens ont été enregistrés. La tension est encore montée le 10 décembre lorsqu'un groupe de colons a incendié la mosquée du village de Yassuf, dans un acte de profanation déplorable d'un lieu de culte. Israël n'arrive toujours pas à imposer l'état de droit à ces extrémistes violents, et il faut remédier à cet état de choses. Je me félicite que le Gouvernement israélien ait fermement condamné l'attaque contre la mosquée et prie instamment les autorités d'identifier les responsables de cet incident et d'autres actes de violence, et de les traduire en justice.

La situation à Jérusalem demeure tendue et rend plus difficile encore la perspective de voir aboutir les négociations. Les institutions palestiniennes sont toujours fermées, ce qui est contraire à la Feuille de

route. Selon certaines informations préoccupantes, un nombre croissant de cartes d'identité de Palestiniens de Jérusalem-Est seraient annulées. Les actes de provocation se poursuivent dans des quartiers sensibles tels que Silwan et Sheikh Jarrah, où de nombreuses propriétés sont menacées de démolition.

Le 1er décembre, en application d'une décision d'un tribunal israélien, un groupe de colons israéliens armés, escorté par des forces de sécurité israéliennes, a pénétré à l'intérieur d'une habitation palestinienne à Sheikh Jarrah qu'ils ont occupée en partie, affirmant qu'il était propriétaire de l'immeuble. Les efforts des Nations Unies visant à convaincre les autorités israéliennes d'appliquer un moratoire sur les destructions et les expulsions et de cesser d'installer des colons dans les quartiers palestiniens n'ont à ce jour abouti à aucun résultat. J'ai pris soigneusement note de l'information selon laquelle le Premier Ministre Nétanyahou aurait nommé un responsable chargé de superviser les décisions prises concernant ces questions. J'espère que cela indique qu'Israël entend prendre en main ce problème de façon positive. Jérusalem reste une question qui relève du statut final, et l'on doit trouver un moyen de résoudre par la négociation le statut de Jérusalem comme future capitale de deux États.

Une nouvelle approche est nécessaire pour ce qui est de Gaza sur la base de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité. Au cours de la période considérée, les importations atteignaient approximativement le quart de ce qu'elles étaient avant que le blocus ne soit imposé à la suite de la prise de contrôle par le Hamas des fonctions gouvernementales à la mi-2007, ce qui représente une diminution par rapport à la précédente période d'examen. Les produits alimentaires et d'hygiène continuent de constituer l'essentiel des biens autorisés dans Gaza, bien que la quantité autorisée de propane à usage ménager ait augmenté. La bande de Gaza est encore fermée aux exportations des produits agricoles, à l'exception de l'autorisation accordée à un camion chargé de fleurs de sortir de la bande au cours de la période considérée.

La pénurie de combustible frappe la centrale électrique de Gaza et le manque de pièces de rechange pour permettre un bon fonctionnement de la centrale fait que la majorité de la population est soumise périodiquement à des coupures d'électricité. Il importe qu'Israël autorise l'augmentation des approvisionnements en quantité et en qualité à travers les points de passage, notamment pour répondre aux besoins pressants en cette saison hivernale, et ce, conformément aux demandes de l'ONU. Les discussions menées à ce sujet avec les autorités israéliennes se poursuivent et nous espérons qu'une autorisation interviendra durant les prochains jours, suivie d'une entrée rapide de matériels pour l'hiver.

Au-delà des besoins humanitaires immédiats et des mesures à prendre pour faire face à l'hiver, je regrette que les autorités israéliennes n'aient pas répondu favorablement à la proposition de l'ONU de permettre l'achèvement des projets en souffrance de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et du Programme des Nations Unies pour le développement concernant la construction de logements, d'écoles et d'infrastructures de santé. Lors d'une récente visite à Gaza, je me suis rendu sur le site de l'un de ces projets. Il est douloureux de voir un projet réalisé à 70 % et auquel manquent seulement les matériaux nécessaires pour être achevé et permettre ainsi de loger plusieurs centaines de familles.

La communauté commerciale de Gaza est contrariée de voir le commerce légitime détruit par le blocus. Les contrebandiers et les militants contrôlent les flux de biens qui passent par des tunnels, dont les revenus profitent au Hamas. Le blocus est inacceptable et contreproductif et doit cesser. La population civile, dont la moitié est âgée de moins de 18 ans, doit pouvoir vivre d'activités économiques normales qu'il convient de rétablir.

Je n'ignore pas les préoccupations légitimes d'Israël concernant la situation à Gaza. Nous demeurons préoccupés par les informations faisant état de trafic d'armes dans la bande de Gaza. Selon les autorités israéliennes, une roquette de type S-5K a été tirée le 5 décembre. Nous continuons de prendre acte des efforts de l'Égypte pour renforcer la sécurité le long de la frontière, et notamment de la saisie le 23 novembre d'un camion transportant une tonne d'explosifs, l'installation d'équipements de télédétection et les mesures prises pour boucher les tunnels.

Toutefois, au cours de la période considérée, la violence est restée à un niveau relativement faible. Dix roquettes et mortiers ont été tirés par des militants palestiniens sur Israël, sans faire de blessés ou causer de dégâts matériels. Quatre militants palestiniens présumés ont été blessés lors d'un raid aérien israélien le 27 novembre. Un Palestinien est décédé le

12 décembre après avoir essuyé le tir de forces de sécurité israéliennes près de la zone frontalière. Malgré ces fâcheux incidents, nous pensons qu'aucune des deux parties ne recherche l'escalade. Et les possibilités existent pour un retour au calme durable pour peu que prévalent la sagesse et la retenue.

Les efforts se poursuivent pour obtenir la libération du caporal israélien Gilad Shalit et d'un certain nombre des 9 000 prisonniers palestiniens détenus dans les prisons israéliennes, et nous continuons, en tant que représentants de l'ONU, à encourager ces efforts auprès de toutes les parties concernées. Nous prions instamment Israël et le Hamas de ne pas rater cette occasion de régler cette question.

La majeure partie des 750 étudiants qui cherchent à quitter Gaza pour poursuivre leurs études à l'étranger sont bloqués à Gaza. Dans Gaza, de nombreuses mesures ont été imposées par le Hamas à ses habitants qui tentent d'emprunter le passage d'Eretz vers Israël. Les organisations de la société civile et les organisations non gouvernementales ont fait l'objet de ce qui semble être des cambriolages politiquement motivés dont personne n'a été reconnu coupable, malgré le contrôle sécuritaire total qu'exerce les autorités de fait. Nous prenons note que le 26 novembre, 150 prisonniers appartenant à toutes les factions politiques ont été libérés à Gaza à l'occasion de la célébration de l'Eid al-Adha.

En tant qu'autorité de fait sur le terrain, le Hamas doit agir de manière responsable vis-à-vis de la population. Il devrait aussi œuvrer de manière plus constructive sous les auspices de l'Égypte, sur la base de la proposition de l'Égypte en faveur de la réconciliation nationale.

Outre mes consultations régulières avec le Gouvernement israélien, je me suis rendu en Syrie le 9 décembre pour discuter d'une relance éventuelle du volet israélo-syrien. Un travail considérable à été réalisé sur ce dossier dans le cadre d'efforts précédents, notamment sous l'égide de la Turquie en 2008, et l'on doit mettre à profit ces avancées. Nous appuyons tous les efforts faits dans ce sens dans le cadre de notre engagement en faveur d'une paix régionale globale.

Sur le terrain, la situation dans le Golan syrien occupé demeure stable, bien que les activités d'implantation se poursuivent. J'attire l'attention du Conseil sur le fait qu'une loi votée par la Knesset, exigeant une certaine majorité de membres de la Knesset, ou un référendum, avant d'approuver la rétrocession de tout territoire des hauteurs du Golan ou de Jérusalem-Est, a été approuvée en deuxième lecture le 9 décembre. Une autre lecture est nécessaire, mais si elle est votée, cette loi pourrait compliquer encore davantage toute future rétrocession.

S'agissant du Liban, après un débat de trois jours, le Parlement libanais a donné officiellement le 10 décembre sa confiance au Gouvernement du Premier Ministre Hariri, maintenant officiellement entré en fonctions. Lors du vote de confiance, 122 des 128 membres du Parlement ont apporté leur appui au Gouvernement. Le vote du Parlement a suivi l'adoption par le Conseil des Ministres le 2 décembre de la déclaration ministérielle du nouveau Gouvernement qui a exposé dans ses grandes lignes le programme de travail du Gouvernement. Dans la déclaration ministérielle, le nouveau Gouvernement libanais affirme son engagement en faveur de la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité « dans tous ses aspects ». Le Gouvernement affirme également son droit exclusif de décider de la guerre et de la paix et envisage d'étendre l'autorité du Gouvernement sur tout le territoire libanais.

À la suite du vote de confiance du Parlement, le Premier Ministre Hariri a effectué sa première visite officielle au Royaume d'Arabie Saoudite, avant de se rendre à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Copenhague où il a rencontré le Secrétaire général. Le Président Sleiman a effectué un voyage aux États-Unis où il a réitéré l'engagement du Liban en faveur de la pleine application de la résolution 1701 (2006).

La situation dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban est restée calme. Toutefois, les violations de l'espace aérien ont continué presque quotidiennement.

Pour terminer, lors de récents exposés, nous avons lancé une mise en garde contre le risque de vide politique. Si nous ne pouvons pas progresser vers un accord sur le statut final, nous risquons de reculer et l'Autorité palestinienne aussi bien que la solution de deux États seront mises en péril. Lors de notre rencontre en début de semaine à Washington, l'envoyé spécial des États-Unis Mitchell, m'a de nouveau donné l'assurance que le Président Obama était déterminé à œuvrer en faveur non seulement de la reprise rapide mais également de la conclusion rapide des

négociations comme l'a demandé le Quatuor ainsi qu'en faveur d'une approche globale de la paix.

Le Secrétaire général pense qu'un Quatuor revitalisé doit jouer pleinement son rôle en proposant de toute urgence un programme commun dans les quelques mois critiques à venir. Il reste acquis à l'idée qu'il doit être mis fin à l'occupation et au conflit par la création d'un État palestinien, vivant aux côtés d'Israël, dans la paix et la sécurité et qu'une paix globale doit être instaurée dans la région, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, aux accords précédents, à la Feuille de route et à l'Initiative de paix arabe.

Le Président : Je remercie M. Serry pour son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaiteraient faire des déclarations.

M. Shalgham (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Ayant siégé pendant deux ans au Conseil de sécurité, je tiens à prendre la parole à la séance de ce jour parce que c'est la dernière séance consacrée à l'examen de la question palestinienne à laquelle ma délégation participe en tant que membre. Je voudrais évaluer la manière dont le Conseil a traité cette question.

Nous avons participé aux travaux du Conseil de sécurité avec de bonnes intentions et une attitude positive. Nous avons même quelquefois abandonné nos positions de principe pour faire avancer les travaux du Conseil parce que les mots que nous entendons souvent au Conseil sont : « paix » et « solution finale ».

Toutefois, prenons le temps d'examiner la situation en Israël et en Palestine. L'année dernière, en 2008, après qu'Israël eut lancé une attaque générale contre Gaza – l'opération « Plomb durci » – et utilisé du phosphore blanc interdit en vertu du droit international, tuant plus de 1 500 civils et détruisant des installations des Nations Unies, le Conseil a adopté la résolution 1860 (2009). Qu'est-il arrivé après cela? Le siège continue.

À la demande du Secrétaire général, la Commission d'enquête est allée à Gaza et a rédigé un rapport. Qu'est-il advenu de ce rapport? Rien.

Il y a eu un avis consultatif (A/ES-10/273) de la Cour internationale de Justice (CIJ) sur le mur d'apartheid construit par Israël et personne ne le mentionne. Le monde entier reconnait que ce qui se passe à Gaza est un crime au vrai sens du terme. Qu'avons-nous fait? Même dans la résolution 1860 (2009), Israël continue d'être au dessus de la loi et n'est pas tenu de rendre des comptes.

Nous entendons maintenant parler de la Cisjordanie comme d'un paradis prospère, par comparaison avec Gaza qui est gouvernée par des « terroristes », comme il es convenu d'appeler les membres du Hamas – quand bien même ils ont été élus par le peuple palestinien. Si les palestiniens élisent un groupe de militants on les appelle des terroristes. Mais si Israël élit des terroristes on les appelle des démocrates. Cela n'est pas juste parce que si un État essaie de traduire les Israéliens en justice pour les crimes commis à Gaza, il semble que le Conseil essaie de changer la loi pour que les criminels ne soient pas poursuivis.

Il y a trois jours, une photographie a été publiée – que je montre à présent aux membres, en les invitant à la regarder. Elle représente un jeune Palestinien attaché, les yeux bandés, au milieu d'un groupe de soldats israéliens. C'est un jeune Palestinien attaché, entouré de soldats israéliens, qui est tout à coup attaqué et tué par un soldat israélien. Il était attaché et avait les yeux bandés, pourtant il a été tué. Pire encore, les forces d'occupation sont entrées chez lui et c'est là qu'elles ont pris ces photos.

On parle aussi de Shalit. Shalit est-il un jeune scout? Était-il allé là où il a été capturé pour un pique-nique ou pour tuer?

On parle du Rwanda et du Burundi ainsi que des viols, des meurtres et des violences dont des civils et des femmes enceintes sont victimes. Qu'en est-il des milliers de femmes palestiniennes enceintes? Quand le Conseil discute de la question d'un État palestinien, qu'il montre des photos des colonies, comme celles que je montre maintenant. Le Conseil parle d'un État palestinien – je m'adresse également au Représentant personnel du Secrétaire général – mais où sera créé cet État? Dans le vide, dans l'air ou sur terre?

Je vais maintenant montrer quelques cartes : celle-ci, c'était la Palestine en 1948; celle-là c'est la Palestine depuis 1967; ces points sont tous des colonies. La deuxième carte montre la partition de 1947, avec deux États : la Palestine et Israël. Et après 1967, on peut voir la Cisjordanie et Gaza en jaune. J'ai une question au sujet de cette carte qui ressemble à une peau de tigre. Il y a des colonies et des infrastructures dans toute cette zone, et lorsque M. Nétanyahou dit

qu'il va geler la colonisation dans un nombre très limité d'endroits pendant 10 mois, je ne suis pas du tout convaincu. Dans le livre qu'il a publié en 1996, *A Place Among the Nations*, M. Nétanyahou dit que la Cisjordanie appartient à Israël, et affirme qu'Israël ne quittera pas la Cisjordanie. Tout le monde peut le lire dans son livre. Les contradictions entament donc sa crédibilité.

Malheureusement, pour ce qui est de l'évaluation, nous pouvons dire que nous sommes convaincus que les Palestiniens ne comptent pas pour certains membres du Conseil et que leur massacre ne sera pas puni. Pourtant, lorsqu'un Israélien est tué par une roquette palestinienne, on considère cela comme un crime impardonnable, alors que le massacre de centaines de Palestiniens, notamment des dizaines de femmes et d'enfants, semble presque être un droit légal pour les Israéliens. Lorsqu'un soldat israélien est fait prisonnier, on considère cela comme un crime impardonnable et condamnable, mais la détention de plus de 11 000 Palestiniens, notamment des femmes et des enfants, semble être considérée comme une pratique courante, légale, qui n'a pas besoin d'être mentionnée. Il s'agit là de deux poids deux mesures. Certains membres ont prononcé des discours interminables sur les droits de l'homme, mais ils ont révélé leur position véritable en votant à l'Assemblée générale sur la résolution 64/10 de l'Assemblée générale sur les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité commis par Israël à Gaza (voir A/64/PV.39). Les choses seront plus claires dans les prochains mois lorsque les organes de l'ONU s'efforceront de donner suite au rapport Goldstone sur les crimes de guerre commis à Gaza par Israël.

Je regrette d'avoir à dire, pour terminer, que cela a été pour nous une expérience amère. Nous avons vu l'injustice, l'oppression et l'iniquité saper la vérité et la justice. Les pauvres Palestiniens, le système arabe et l'ordre arabe officiel n'ont pas été en mesure d'adopter une position ferme pour relever ces défis et en conséquence, nos droits ont été bafoués et notre position affaiblie.

M^me^ Rice (*parle en anglais*) : Nous prononcerons notre déclaration officielle au cours des consultations. Je voudrais juste dire que, bien que nous respections le droit de tout membre d'intervenir dans cette salle et de dire ce qu'il pense, nous estimons plus judicieux de se concentrer sur notre objectif commun qui est de parvenir vraiment à la solution des deux États. La rhétorique visant à enflammer les passions n'est pas nécessairement une manière constructive de faire progresser cet objectif. Les États-Unis demeurent pleinement attachés à la réalisation d'une solution négociée au conflit israélo-palestinien, et nous espérons et pensons que nos collègues du Conseil de sécurité continueront de nous appuyer dans cet effort.

Le Président : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre notre débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 5.